



Photo
d'identité
récente

FICHE DE RENSEIGNEMENTS

NOM : PRÉNOM :

Né(e) le A :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Tél. Domicile : Tél. Portable :

Email : @

N° Sécurité Sociale :

N° Allocataire CAF :

Nom du Médecin : Tél. :

RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX concernant le stagiaire (traitement médical, maladie...)

.....
.....
.....

Allergies connues (Alimentaires ou médicamenteuses) :

.....
.....

RESPONSABLE LEGAL (si Mineur)

Nom : Prénom :

Adresse :

Code Postal : Ville :

Profession : Tél. Travail : Tél. Domicile :

Tél. Portable : Email : @

STAGES

Cocher le stage	STAGES	DATES	AGES MINIMUM REQUIS	PRIX
	BAFA	Du 17 au 24 avril inclus	17 ANS	410 € (hors repas)
	BSR ET PREMIER SECOURS (PSC1)	Du 26 au 30 avril inclus	14 ANS	255€ (hors repas)

AUTORISATIONS PARENTALES OBLIGATOIRE POUR LES MINEURS

Je soussigné(e), Madame, Monsieur,
responsable légal de l'enfant
.....

- Autorise mon enfant à participer au stage BAFA organisé par le service Enfance-Jeunesse de la Communauté de Communes du Pays de Limours.
- Autorise mon enfant à participer au stage BSR et Premier secours organisé par le service Enfance-Jeunesse, de la Communauté de communes du Pays de Limours.
- Autorise le responsable du stage et le médecin consulté, en cas d'accident, à prendre toutes les dispositions rendues nécessaires par l'état de l'enfant (traitement médical, hospitalisation, intervention chirurgicale).

Je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Date : SIGNATURE du représentant légal
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

Le stagiaire est majeur

Je soussigné(e), Mademoiselle, Monsieur,
.....

Accepte les conditions du stage et je déclare exacts les renseignements portés sur cette fiche.

Date : SIGNATURE
(Précédée de la mention « Lu et approuvé »)

DOCUMENT A FOURNIR OBLIGATOIREMENT : tout dossier incomplet sera refusé

- Photocopie recto verso de la carte d'identité du stagiaire
- Photocopie de la carte d'identité des parents si stagiaires mineurs
- Justificatif de domicile de moins de trois mois
- Le règlement de la totalité du stage (un, deux ou trois chèques)
Possibilité de payer avec la carte jeune, chèques vacances, chèques CE



LES STAGES POUR QUI?

Brevet Sécurité Routière et Premier secours (PSC1) du 26 au 30 avril Inclus

Avoir 14 ans le premier jour du stage,
Avoir un dossier complet

Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur du 17 au 24 avril inclus

Avoir 17 ans au premier jour du stage
Avoir un dossier complet

COMMENT SE FAIRE AIDER

Les stage peuvent être en partie financés par la carte jeune avec un maximum de **150 €**



Qu'est-ce que la Carte jeune 91 ?

Il s'agit d'une carte nominative, accompagnée d'un chéquier de 150 €. Ce chéquier, composé de 16 chèques, est utilisable auprès des 400 partenaires choisis par le Conseil général, en Essonne et en France. Il suffit d'habiter l'Essonne, d'avoir entre 16 et 19 ans au 1er janvier de l'année de demande. Alors, pour une participation de 10 €, vous pouvez bénéficier de la Carte jeune 91.

POUR BÉNÉFICIER DE LA CARTE JEUNE 2010, VOUS DEVEZ :

- avoir entre 16 et 19 ans au 1er janvier 2010 (si vous avez 16 ans par exemple le 1er février 2010, vous devrez attendre la Carte jeune 2011),
- effectuer une demande au Conseil général (même s'il s'agit d'un renouvellement) par le biais du formulaire en ligne: **www.cartejeune91.fr Ou 0 800 16 19 91 (appel gratuit en Essonne de 9h à 17h30)**

SI VOUS AVEZ DEJA EU LA CARTE 2009, POUR RENOUELER VOTRE CARTE :

Vous devez avoir moins de 20 ans au 1er janvier 2010, et vous munir :

- de votre n° identifiant 2009 (numéro à 5 ou 6 chiffres qui se trouve sur votre Carte),
- d'une adresse e-mail valide,

Si vous n'avez pas déménagé vous aurez la possibilité de régler votre participation de 10 € par Carte bancaire en ligne. Sinon vous pourrez utiliser, comme d'habitude, Chèques, Mandats Cash ou Espèces sur place.

S'IL S'AGIT D'UNE PREMIERE DEMANDE :

Vous devez vous munir :

- d'une adresse e-mail valide,
- d'un justificatif de domicile en Essonne : justificatif fiscal de domicile du bénéficiaire ou de ses parents (avis d'imposition, avis de non imposition, taxes locales, bail, acte notarié...).

Si vous êtes hébergé par une tierce personne, vous devrez fournir une attestation écrite d'hébergement.

- d'un justificatif d'âge (carte d'identité, de séjour, passeport, livret de famille) Attention Les justificatifs devront être envoyés, avec le mode de paiement, au Conseil général de l'Essonne.